



MAIRIE DE NOIZAY

Tél : 02.47.52.11.06 – E-mail : contact@mairiedenoizay.fr

Dossier à déposer à la mairie avant le 30 juin 2018

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019

- **Restauration scolaire**
- **Accueil périscolaire**

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 (destinataire des factures)

Se désigne comme payeur et destinataire des factures

NOM PRÉNOM

ADRESSE

TÉL. DOMICILE TÉL. PORTABLE.....

E-MAIL@.....

NOM DE L'EMPLOYEUR

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

TÉL. TRAVAIL.....

Numéro d'allocataire CAF : / Quotient familial (si connu) :

ASSURANCE « individuelle et civile » :

Nom de votre assureur : N° de contrat :

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

NOM PRÉNOM

ADRESSE

TÉL. DOMICILE TÉL. PORTABLE.....

E-MAIL@.....

NOM DE L'EMPLOYEUR

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

TÉL. TRAVAIL.....

ENFANT (S)

Nom et Prénom	Date de naissance	Classe prévue

Nom du médecin de famille :

Commune :

 :

En cas d'accident les parents sont prévenus et si besoin l'enfant est pris en charge par les pompiers

Inscription à la Cantine

Régulier

Occasionnel (ponctuellement ou moins de 2 jours par semaine)

JOURS ENVISAGÉS	(1)
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

(1) *Cocher la case correspondante*

L'état de présence mensuelle devra être remis avant le 25 du mois précédent.

Pour la sécurité de vos enfants, renseignez le plus précisément possible les éléments relatifs à leur santé en cochant les mentions utiles :

Santé

L'enfant ne doit pas consommer certains aliments pour **raisons médicales** OUI NON

Si oui,

lequel :

.....

L'enfant est suivi pour un problème de santé pouvant nécessiter un traitement d'urgence. OUI NON

Si oui,

lequel :

.....

Attention, dans ces 2 cas, l'accès au restaurant scolaire n'est envisageable qu'après mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé. Une copie du PAI devra être fournie à la mairie dès validation.

Inscription à la Garderie

Cocher les cases correspondantes

Jour	Matin	Midi	Soir
Lundi		-	
Mardi		-	
Jeudi		-	
Vendredi		-	

Cas des inscriptions occasionnelles

Un état de présence mensuelle sera délivré **sur demande** auprès de l'accueil périscolaire « la Gardine » et devra être remis **avant le 25 du mois précédent**.

IMPORTANT :

Les accueils ponctuels devront être signalés **minimum 48 heures** à l'avance.

Toute inscription tardive ou imprévue ne pourra être acceptée que dans la limite des places disponibles.

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT : (autre que le responsable légal et sauf mineur).
La personne désignée doit se présenter munie d'une pièce d'identité.

NOM ET PRÉNOM

TELEPHONE

LIEN AVEC L'ENFANT

(sans cette autorisation, votre enfant ne sera remis à personne y compris en cas de force majeure – il reste sous la responsabilité de la commune).

Autorisations parentales

Je soussigné(e) :, responsable légal(e),

- Autorise l'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre de la promotion des activités sur les temps

périscolaires :

OUI NON

- Autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de la journée : OUI NON

Approbation des règlements intérieurs

Madame et Monsieur

- Atteste(nt) avoir pris connaissance et accepter les règlements intérieurs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire, et être en possession d'un exemplaire.

Les règlements acceptés par cette présente attestation ont été approuvés par le Conseil municipal en date du 15 mai 2018.

Signatures des responsables légaux

(Précédées de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)